



BILAN DU PLAN HIVERNAL 2005/2006

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ILE DE FRANCE

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES D'ILE-DE-FRANCE
POLE SOCIAL - SERVICE DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS**

SOMMAIRE

I	LE CADRE GENERAL DU PLAN HIVER 2005/2006	4
A/	Les conditions de mise en œuvre du Plan Hiver	4
1/	Le déclenchement du Plan Hiver	4
➤	Compétences pour le déclenchement	4
➤	Critères de déclenchement	4
➤	Un renforcement de l'ensemble des moyens	5
➤	Les périodes de déclenchement du niveau 2 en Ile-de-France	7
2/	La coordination et le pilotage du plan hiver en Ile-de-France	9
➤	La coordination nationale	9
➤	La coordination régionale	9
➤	La coordination départementale	11
B/	Analyse spécifique de l'hébergement d'urgence	11
1/	Une mobilisation réactive des places hivernales en réponse aux besoins	11
2/	Des capacités globalement adaptées aux demandes d'hébergement	12
➤	L'Ile-de-France se caractérise par un accueil majoritaire d'hommes seuls et de familles :	16
➤	L'évolution de la demande	17
II	EXPLOITATION DU QUESTIONNAIRE DDASS	18
A/	Le cadre général	19
B/	La prise en charge des publics	26
C/	Le numéro d'appel 115	29
D/	Les équipes mobiles	30
E/	Les accueils de jour ouverts la nuit	31
➤	Observations	32
F/	Conclusions : Remarques et Observations des DDASS	36

III SYNTHÈSE	44
A/ Le cadre général du plan Hiver	44
➤ La réaffirmation de l'exigence de souplesse dans l'organisation	44
➤ Une simplification du système d'informations	44
B/ Une meilleure adaptation des réponses aux personnes sans domicile	45
1/ Sur un plan quantitatif	45
2/ Sur un plan qualitatif	45
➤ Une spécialisation des places dans l'accueil des personnes particulièrement fragiles	45
➤ Un développement des accueils de nuit (et des accueils de jour ouverts la nuit)	45
➤ Une meilleure coordination des maraudes	46
➤ Une meilleure prise en charge sanitaire des publics	46

I LE CADRE GENERAL DU PLAN HIVER 2005/2006

A/ Les conditions de mise en œuvre du Plan Hiver

1/ Le déclenchement du Plan Hiver

La circulaire du 18 octobre 2005 du Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité auprès du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement inscrit le Plan hiver 2005/2006 dans la continuité des procédures précédemment retenues. Ainsi, l'organisation en trois niveaux correspondant à un renforcement progressif des différents dispositifs d'urgence sociale en lien avec les températures locales est maintenue.

Le Plan Hiver 2005-2006 s'inscrit dans un contexte lié à la mise en œuvre du plan de cohésion sociale et est renforcé par des mesures nouvelles. Aussi, toutes les personnes qui le nécessitent doivent bénéficier d'une mise à l'abri et d'une prise en charge sociale.

➤ **Compétences pour le déclenchement**

Les niveaux 2 et 3 sont déclenchés par les Préfets de département et, pour Paris, par le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense.

➤ **Critères de déclenchement**

La circulaire du 18 octobre 2005 prévoit le déclenchement des niveaux 2 et 3 en fonction de l'ensemble des **prévisions météorologiques** (températures ressenties comprises), annoncées par Météo France **et de l'appréciation locale de la situation climatique**. Une souplesse quant à la montée et la descente en charge du renforcement des capacités d'hébergement lors de l'activation et de la désactivation des niveaux est préconisée.

- **niveau 1** : Il s'agit du dispositif hivernal classique : ouverture de places d'hébergement supplémentaires du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006.
- **niveau 2** : Ce niveau correspond à une situation météorologique prévoyant des températures négatives le jour et comprises entre -5° C et -10° C la nuit. Il prévoit le renforcement des dispositifs d'urgence sociale : places d'hébergement, équipes mobiles, personnels du 115 et ouverture de lieux d'accueil la nuit pour les personnes ne souhaitant pas un hébergement.
- **niveau 3** : Ce niveau correspond à des températures exceptionnellement basses : températures négatives le jour et inférieures à -10° C la nuit. C'est un niveau d'anticipation de crise grave dont la gestion relève des procédures classiques et de la mise en œuvre des différents plans d'urgence et de sécurité civile. Il s'agit de mobiliser des sites (gymnases, hôpitaux) permettant la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes.

➤ **Un renforcement de l'ensemble des moyens**

- L'Hébergement d'Urgence

Pour la période hivernale 2005-2006, on recense une capacité mobilisable de **11 389 places** d'hébergement d'urgence en Ile-de-France.

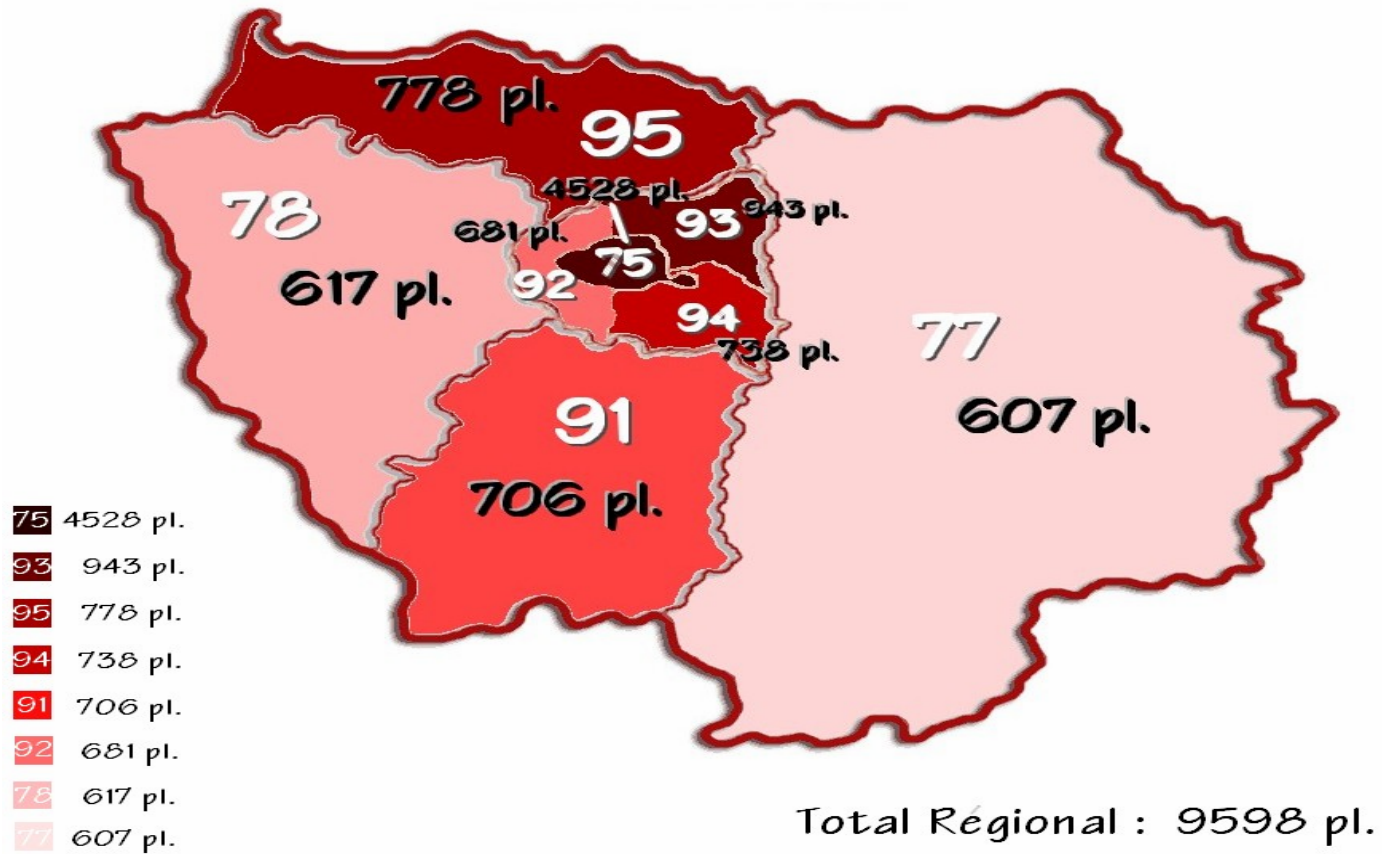
Cette capacité se décompose ainsi :

- **places ouvertes à l'année : 7 013**
- **places temporaires de niveau 1 : 1 848**
- **places temporaires de niveau 2 : 737**
- **places temporaires de niveau 3 : 1 788.**

Tableau des capacités hivernales pérennes, de niveau 1 et 2 en Ile-de-France en 2005/2006

Dépt	Capacités hiver 2005/2006			
	Places ouvertes à l'année	Capacités niv.1	Capacités niv.2	Capacités niv.3
75	3 393	811	324	245
77	455	132	20	234
78	492	66	59	358
91	451	215	40	234
92	553	87	41	36
93	653	190	100	100
94	522	172	44	80
95	494	175	109	501
TOTAL	7 013	1 848	737	1 788
Total places ouvertes à l'année + niveau 1 : 8 864				
TOTAL CAPACITE 2005 : 11 389 places				

CAPACITES HIVER 2005 / 2006
Places annuelles + Niv 1 + Niv 2



▪ **Les autres dispositifs d'urgence sociale : un renforcement pendant les périodes de niveau 2**

- **les 115** : augmentation des agents de téléphonie sociale

- **les maraudes et équipes mobiles** : augmentation des équipes (recours accru aux bénévoles)

A Paris, ce sont en moyenne 13 équipes ou maraudes qui circulent (jusqu'à 23 en cas de tension particulière : renforts de la Ville de Paris par l'intermédiaire des Transports Automobiles Municipaux, de la Protection Civile de Paris etc.).

- **les accueils de jours/ Espaces Solidarité Insertion** : augmentation de l'amplitude d'ouverture et ouverture la nuit et les week-end.

A Paris, 2 accueils de grande capacité sont ouverts 24h/24 (Agora et Cœur des Haltes). Pour les autres départements, 2 accueils de jour en moyenne ont ouverts pendant les nuits offrant une alternative lorsque l'offre d'hébergement d'urgence n'a pu satisfaire toutes les demandes (jusqu'à 8 pour les Yvelines).

➤ **Les périodes de déclenchement du niveau 2 en Ile-de-France**

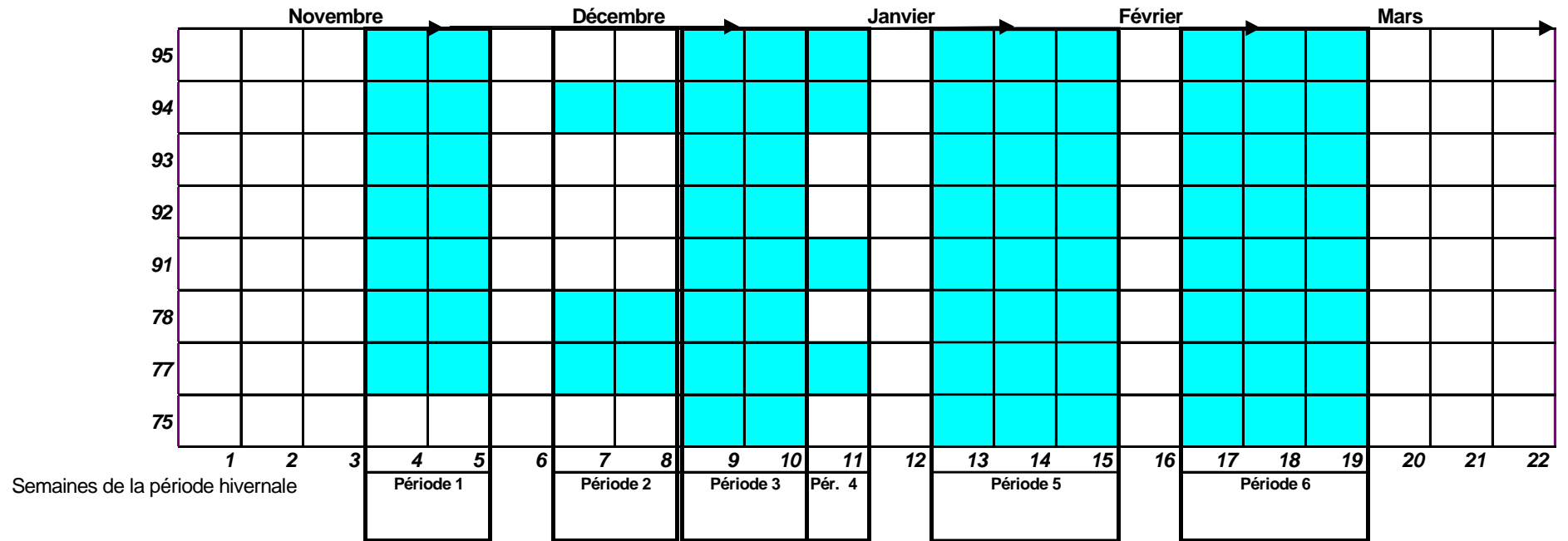
Six périodes de déclenchement :

- **Période 1** : du 25 novembre au 2 décembre 2005 : niveau 2 déclenché par 7 départements, hors Paris
- **Période 2** du 17 décembre 2005 au 23 décembre 2005 : niveau 2 déclenché par 3 départements 77 – 78 - 94
- **Période 3** : du 26 décembre 2005 au 3 janvier 2006: niveau 2 déclenché **par tous les départements**
- **Période 4** : du 4 janvier au 12 janvier 2006 : niveau 2 déclenché par 3 départements :77 – 94 – 95, le 91 étant en niveau 2 depuis le 26 décembre 2005.
- **Période 5** : du 24 janvier 7 février 2006 : concerne **l'ensemble des départements** d'Ile-de-France
- **Période 6** : du 23 février au 10 mars 2006 : l'ensemble des départements a déclenché à l'exception de la Seine Saint Denis.

Seules les périodes pendant lesquelles deux au moins des départements d'Ile-de-France a déclenché le niveau 2 ont donné lieu à une remontée d'information quotidienne transmise à la DRASS par les 115 via les DDASS.

Les périodes de déclenchement de niveau 2 par départements au cours de l'hiver (1er novembre 2005 au 31 mars 2006)

Départements



□ : niveau 1

■ : niveau 2

2/ La coordination et le pilotage du plan hiver en Ile-de-France

➤ La coordination nationale

- Une cellule de veille nationale¹ a été mise en place dès le déclenchement du niveau 2 du plan hiver pour :
 - vérifier la coordination des moyens mis en place,
 - assurer la coordination avec le ministère de la santé et des solidarités

- Le cadre réglementaire prévoyait un fonctionnement de cette cellule, notamment pour le niveau 3, en lien étroit avec le Ministère de l'Intérieur ainsi qu'avec le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC).

Une communication en Conseil des Ministres du 2 novembre 2005 de Mme VAUTRIN, Ministre Déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité, prévoyait pour chaque DDASS, comme les années précédentes, la remontée hebdomadaire sous forme de tableau², des capacités supplémentaires ouvertes. Ce tableau a permis de suivre, semaine par semaine, l'état de mobilisation des places hivernales.

➤ La coordination régionale

La circulaire du 18 octobre 2005 prévoyait un suivi spécifique du Plan Hiver pour la région Ile-de-France : mise en place d'un système d'informations spécifique au dispositif d'Ile-de-France

Les systèmes d'information décrits ci-dessous sont activés dès le déclenchement du Plan Grand Froid (niveau 2) à Paris ou au moins dans deux départements de la région

Il convient de remarquer que les informations concernant PARIS ont fait l'objet d'un système d'informations spécifique.

¹ La mise en place d'une cellule de veille nationale est prévue par la circulaire du 18 octobre 2005

² Remontée du tableau « annexe 1 » chaque mardi à la Direction Générale de l'Action Sociale

Protocole régional :

a/ En semaine

Le protocole du système d'informations prévoyait, en semaine une enquête quotidienne pendant la période de déclenchement du niveau 2 permettant de visualiser sur les dernières 24 heures les tendances de l'activité des différents dispositifs d'urgence sociale (115, accueils de jour, accueils de jour ouverts la nuit, maraudes) ainsi que le niveau d'occupation de l'hébergement d'urgence. Ce système a permis de connaître les tensions éventuelles sur ces dispositifs ou les points de blocage afin de procéder au renforcement des différents dispositifs.

Ces informations transmises par les 115 et les DDASS ont fait l'objet d'une synthèse régionale, transmise par la DRASS à 13h00 aux partenaires de la Cellule de Veille Sociale Régionale (Secrétariat Général de la Zone de Défense, Préfecture de Région, DDASS et 115) et au Cabinet du Ministère Délégué à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion.

b/ Le week-end et les jours fériés

Le week-end et les jours fériés, la veille sociale a été assurée par une remontée d'informations orale centralisée par le fonctionnaire de permanence de la DRASSIF.

La DRASS a centralisé le vendredi l'information concernant les coordonnées des personnes de permanence le week-end (Secrétariat d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion, Préfecture de Police, Préfecture de Région, DRASS et DDASS).

En cas de prévisions météorologiques alarmantes pour le week-end, la DRASS a recommandé à l'ensemble des DDASS, dès le vendredi, le déclenchement du niveau 2 par anticipation.

Un « point téléphonique » le samedi, le dimanche et les jours fériés en début d'après-midi (entre 12h00 et 14h00) entre les DDASS et la DRASS a permis de faire un état des lieux régional des tendances des différents dispositifs. Cette information avait été recueillie au préalable par les DDASS auprès de leur 115.

La DRASS était chargée de transmettre ces informations par téléphone avant 15 heures au Secrétariat Général de la Zone de Défense de Paris, Préfecture de Police.

En cas de difficulté particulière apparue, la DRASS devait contacter :

- le Cabinet du Ministère délégué à la lutte contre la précarité et l'exclusion
- la Préfecture de Région

➤ La coordination départementale

L'ensemble des départements a réuni au moins une fois un Comité départemental élargi rassemblant le Conseil Général, les Communes, la Gendarmerie, les Pompiers, des établissements hospitaliers, le Samu, les acteurs associatifs etc.

Cette instance a été notamment l'occasion de mobiliser des capacités supplémentaires disponibles en cas de déclenchement de niveau 3.

Certains départements ont réuni mensuellement un Comité Départemental restreint afin de procéder aux ajustements nécessaires des dispositifs.

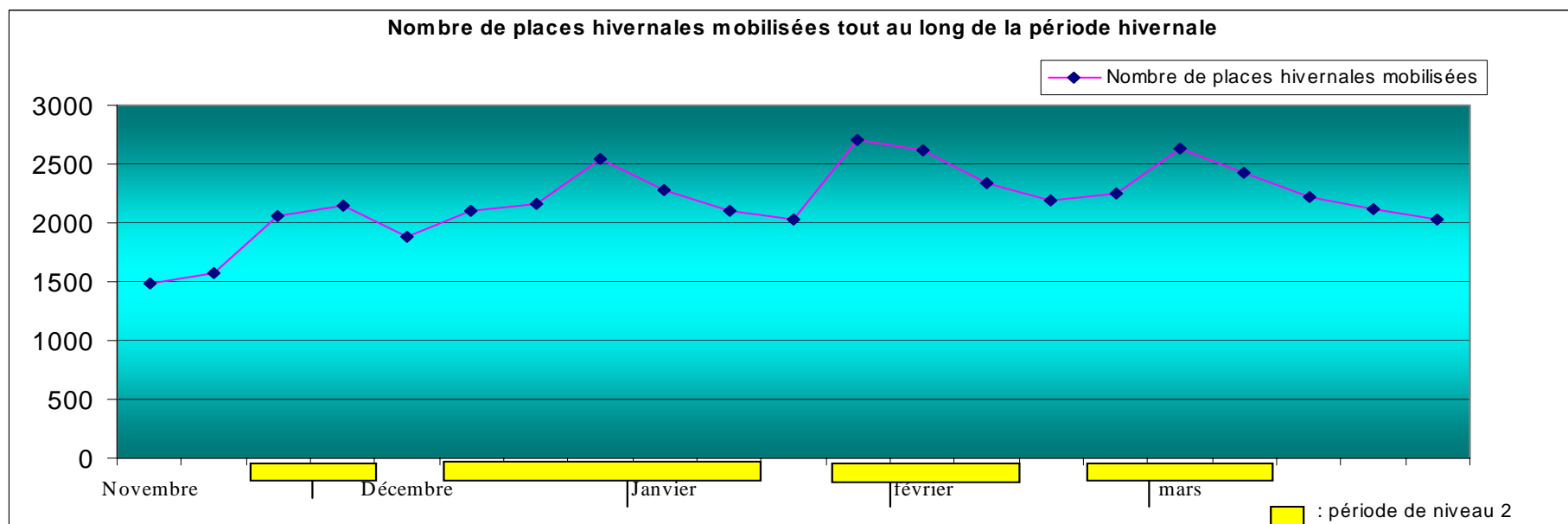
L'ensemble des départements relèvent la mobilisation et la réactivité des partenaires institutionnels et associatifs.

B/ Analyse spécifique de l'hébergement d'urgence

1/ Une mobilisation réactive des places hivernales en réponse aux besoins

Au delà des 7 013 places annuelles, 1 486 places hivernales étaient ouvertes au 1^{er} novembre 2005 (début du Plan Hiver). Afin de faire face à l'augmentation des demandes et permettre une mise à l'abri plus importante, en particulier pendant les périodes les plus froides (période de niveau 2), cette capacité d'hébergement a été renforcée par l'ouverture de places supplémentaires, portant la capacité maximale à 2 701 places la semaine du 23 au 39 janvier 2006. La décision d'ouverture de ces places supplémentaires a été laissée à l'appréciation des départements en fonction des conditions climatiques locales et des tensions enregistrées sur les différents dispositifs.

Chaque département a pu ajuster l'offre d'hébergement avec souplesse, y compris en mobilisant des places supplémentaires alors même que la décision politique de déclenchement du niveau 2 n'était pas prise.



2/ Des capacités globalement adaptées aux demandes d'hébergement

a/ Un dispositif d'Hébergement d'Urgence bien dimensionné dans la majorité des départements grâce à une projection des capacités en hausse par rapport à 2004/2005 (voir annexe 1).

Pour la période hivernale 2005-2006, on recense une capacité mobilisable de **11 389 places** d'hébergement d'urgence en Ile-de-France (contre 10 775 places en janvier 2005), **soit une augmentation de 614 places (+ 5.7 %)**.

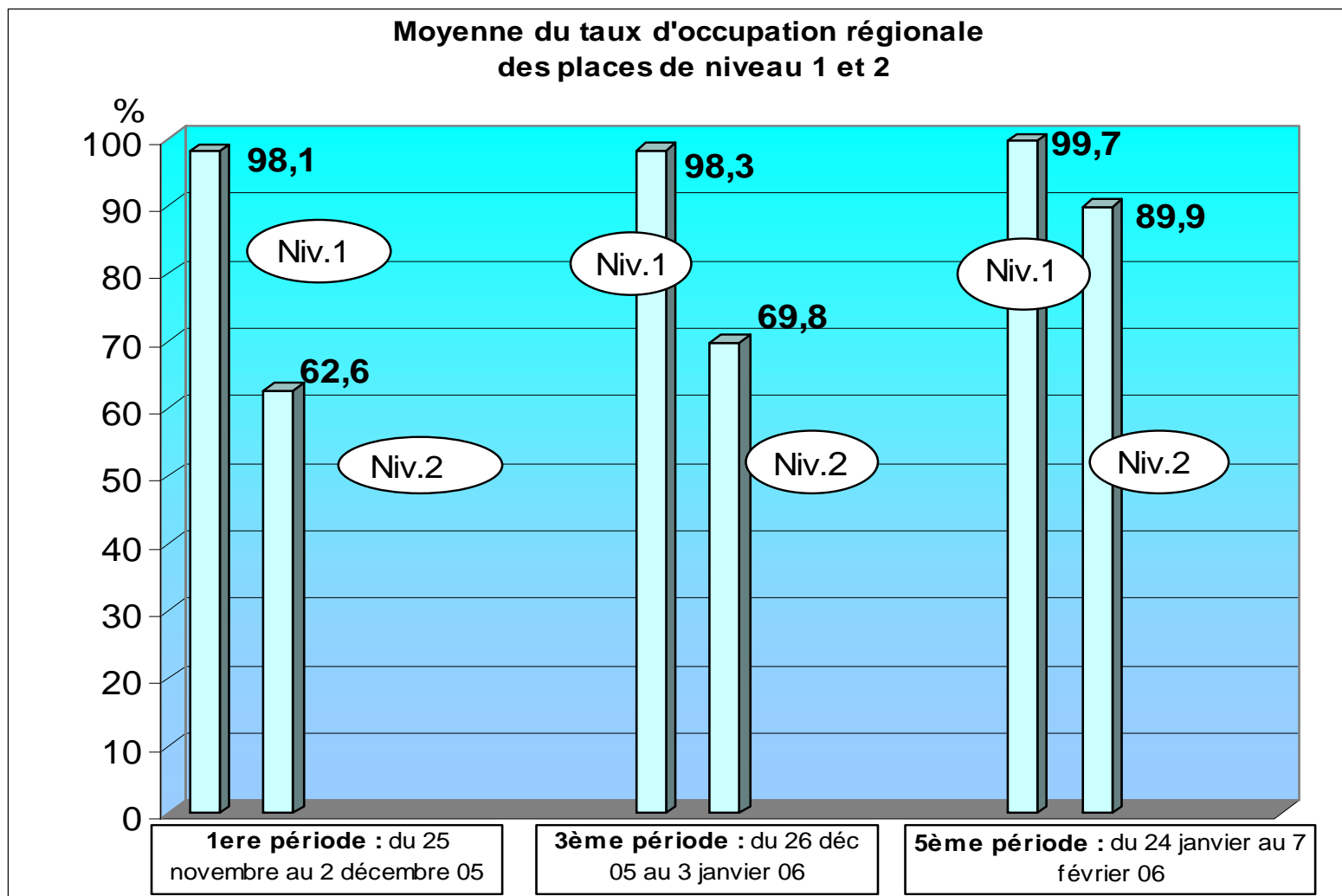
Cette capacité se décompose ainsi :

- **places ouvertes à l'année : 7 013** (contre 6 642 en 2004-2005), soit une augmentation de 371 places, liée essentiellement à la pérennisation de places de niveau 1.
- **places temporaires de niveau 1 : 1 848 places.**
- **places temporaires de niveau 2 : 737** (contre 535 en 2004-2005) soit une augmentation de 202 places
- **places temporaires de niveau 3 : 1 788** (contre 1 707 en 2004-2005) soit une augmentation de 81 places.

Tableau de comparaisons des capacités mobilisables hiver 2003/2004 - 2004/2005 et 2005/2006

Dépt	Capacités hiver 2003/2004 (capacités janvier 2004)				capacités hiver 2004/2005 au 28/01/05				actualisation capacités hiver 2005/2006 (d'après enquête journalière et tableau annexe 1)			
	Places ouvertes à l'année	Places temporaires niv.1	Places temporaires niv.2	Places temporaires niv.3	Places ouvertes à l'année	Places temporaires niv.1	Places temporaires niv.2	Places temporaires niv.3	Places ouvertes à l'année	Capacités niv.1	Capacités niv.2	Capacités niv.3
75	3 206	1 137	210	240	3 200	1 006	244	240	3 393	811	324	245
77	379	114	12	234	409	126	20	234	455	132	20	234
78	426	43	31	51	472	51	58	228	492	66	59	358
91	397	151	25	88	417	190	43	646	451	215	40	234
92	527	74	11		524	65	21	58	553	87	41	36
93	650	105	35	80	653	172	55	185	653	190	100	100
94	459	117	44	190	472	117	44	80	522	172	44	80
95	514	149	50	36	495	164	50	36	494	175	109	501
TOTAL	6 558	1 890	418	919	6 642	1 891	535	1 707	7 013	1 848	737	1 788
	Total places ouvertes à l'année + niveau 1 : 8 448				Total places ouvertes à l'année + niveau 1 : 8 533				Total places ouvertes à l'année + niveau 1 : 8 864			
	TOTAL CAPACITE 2003 : 9 785 places				TOTAL CAPACITE 2004 : 10 775 places				TOTAL CAPACITE 2005 : 11 389 places			

b/ Un taux d'occupation régional traduisant une relative marge de manœuvre en niveau 2



Le taux d'occupation régional, calculé au cours des 3 périodes ayant fait l'objet d'un déclenchement du niveau 2 par l'ensemble des départements franciliens, laisse apparaître :

- **une saturation des places de niveau 1** ³
- **une occupation croissante des places de niveau 2 au fur et à mesure de l'avancée de l'hiver**

Toutefois, ces capacités d'H-U de niveau 2 se sont révélées insuffisantes dans certains départements lors des périodes les plus froides justifiant ponctuellement la mobilisation de capacités relevant du niveau 3 ou de places d'hôtels supplémentaires (niveau 2 renforcé).

Cela s'est traduit par :

- une mise à l'abri de personnes sans solution d'hébergement dans des accueils de jour ouverts la nuit
- une mise à disposition de gymnases par certaines municipalités (Ville de Paris, Ville de Chelles etc.)

Les re-hébergements consécutifs aux expulsions de squats ont également impacté l'occupation des capacités hivernales.

c/ Des situations contrastées entre les départements

On relève sur une même période une absence d'homogénéité des déclenchements de niveau 2, chaque département appréciant localement le bien-fondé de la décision de déclenchement.

On peut observer lors de la 5^{ème} période de déclenchement du niveau 2 (du 24 janvier au 6 février 2006) les tensions caractéristiques enregistrées par la quasi totalité des départements, se traduisant par une occupation maximale des capacités de niveau 2.

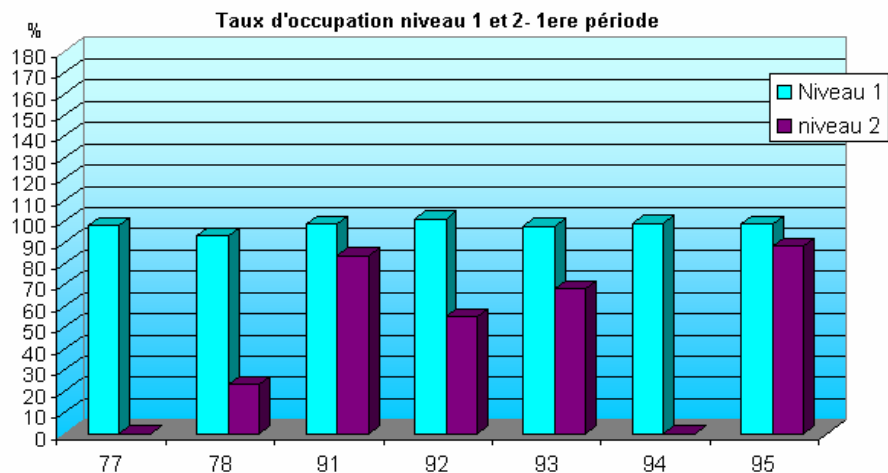
Par ailleurs, certains départements présentent de façon récurrente des taux d'occupation saturés (Essonne et Val-d'Oise), alors même que d'autres départements enregistrent de relatives marges de manœuvre (Yvelines), voire n'ont pas déclenché le niveau 2 (Seine-St-Denis).

³ Le fait que le taux d'occupation en niveau 1 n'atteigne pas exactement 100 % s'explique par le fait que certaines places d'hébergement spécialisées dans l'accueil de publics spécifiques (femmes victimes de violence etc.) ne permettent pas d'héberger les personnes ne correspondant pas au profil et se traduisent statistiquement par des places vacantes.

LES TAUX D'OCCUPATION DES PLACES HIVERNALES DE NIVEAU 1 et 2 PAR DEPARTEMENT (hors Paris) LORS DES PERIODES DE DECLENCHEMENT DU NIVEAU2

1ère période de déclenchement du niveau 2: du 25 novembre au 2 décembre 2005

2ème période de déclenchement : du 17 au 23 décembre 2005

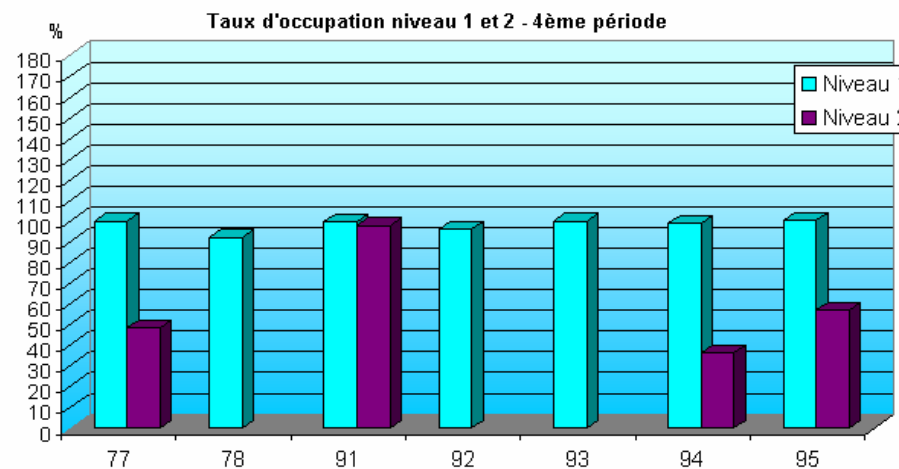
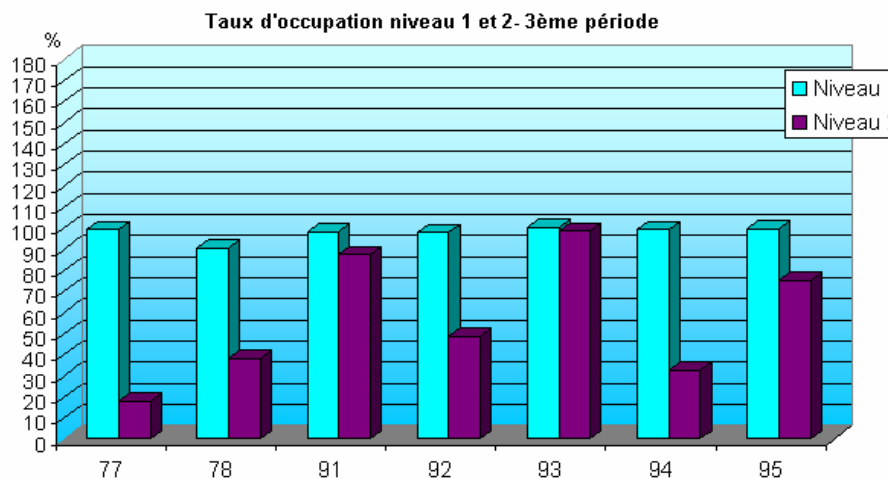


Nota bene :

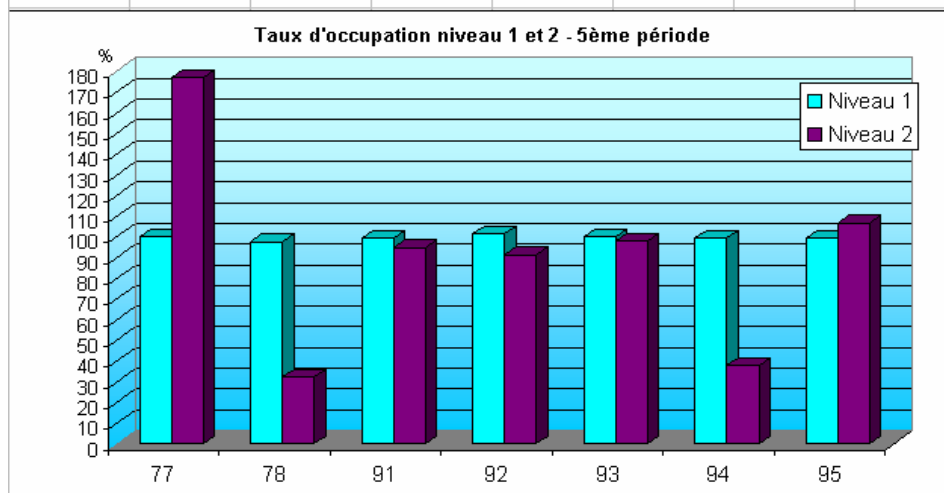
La 2ème période de déclenchement du niveau 2 a été très courte, et n'a donné lieu qu'à une seule remontée de l'enquête journalière. Il n'a donc pas été effectué de moyenne d'occupation des places.

3ème période de déclenchement du niveau 2 : du 26 décembre 05 au 3 janvier 06

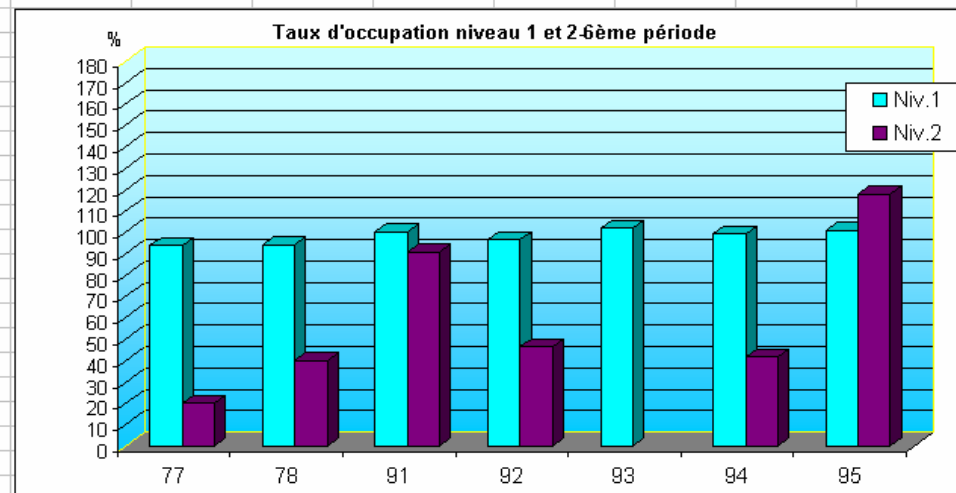
4ème période de déclenchement du niveau 2 : du 4 janvier au 12 janvier 2006



5ème période de déclenchement du niveau 2 : du 24 janvier au 7 février 2006



6ème période de déclenchement du niveau 2 : du 23 février au 10 mars 06



Remarque : le département de Seine-et-Marne affiche une capacité hivernale de niveau 2 de 20 places. Pendant cette période, les places de niveau 2 ont été **renforcées** par l'ouverture de 20 places supplémentaires et la mobilisation de places d'hôtel en tant que de besoin.

d/ Les capacités d'hébergement au regard du profil des personnes accueillies

➤ L'Ile-de-France se caractérise par un accueil majoritaire d'hommes seuls et de familles :

Sur la capacité d'hébergement régionale totale (hors niveau 3), soit 9 598 places, plus de 43% des personnes accueillies sont des hommes seuls, 15 % des familles, 10% des femmes seules, 3 % des couples.

Si l'offre est globalement adaptée quantitativement aux besoins hivernaux, les prises en charge individuelles sont plus aisées que l'accueil des couples ou des familles avec enfants pour lesquels l'hébergement collectif en établissement, compte tenu des problèmes de cohabitation, n'est pas adapté.

➤ **L'évolution de la demande**

Comme pendant l'hiver 2004/2005, des difficultés persistent pour l'accueil des personnes violentes, des personnes dépendantes (alcoolisme, drogue) ou en souffrance psychique ou présentant des pathologies psychiatriques avérées, des publics présentant des problèmes de santé avec ou sans handicap.

Souvent, ces personnes ne peuvent être accueillies dans les centres d'accueil traditionnel en raison de leur comportement potentiellement violent envers les autres usagers et le personnel des centres.

En outre, on enregistre une augmentation des demandes de familles monoparentales (Yvelines, Essonne) et de jeunes de 18-24 ans (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise).

Pour la campagne hivernale 2006/2007, il serait souhaitable de développer des places aménagées pour ces publics spécifiques dans les structures d'hébergement existantes.

II EXPLOITATION DU QUESTIONNAIRE DDASS

A/ Le cadre général

	75	77	78	91	92	93	94	95
1. Plan décliné en 3 niveaux	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
2. Niveaux de mobilisation								
• Niveau 2 : nombre de fois	3	6	6	3	4	3	8	5
Mobilisation totale en nombre de jours	23	50 jours	40 jours	44 jours	33	29 jours	37 jours	48 jours
• Niveau 3 : nombre de fois	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
3. Les acteurs du plan hiver								
• Quels acteurs, quels domaines et pour quel niveau ?								
-associations	oui (1 et 2)	oui (1,2,3)	oui (1,2,3)	oui	oui (1,2)	oui (1,2,3)	oui (1,2)	oui (1,2,3)
- collectivités territoriales	oui	oui (1,2,3)	oui	oui	oui	oui	non	oui
- conseil général	oui	oui (1,2,3)	oui (1,2)	oui (3)	non	oui (2)	non	oui
- communes et nombre	oui (gymnase)	oui (1,2,3)	oui (1,2,3)	oui (niv.3)	oui (1,2)	oui (3)	non	oui
Combien de communes ?					6	4		50
• EPCI et nombre ?	non	non	non	non	non	non	non	non
• Autorité militaire	oui	non	oui (3)	non	non	non	oui	oui
• Hôpital	oui	oui	oui (3)	oui (3)	oui	oui (1,2)	oui (1,2)	oui (3)
• Partenariat								
Cofinancement d'actions	oui	oui	oui	non	non	non	oui	oui
115	non	non	non		non	non	non	non
Equipes mobiles	oui	oui	non		non	non	non	non
Hébergement	non	oui	oui		oui	non	non	oui
Accueils de jour	oui	oui	oui		oui	non	oui	oui
Aide alimentaire	oui	oui	oui		oui	non		
Mise à disposition de locaux	oui	oui	oui		oui	oui	oui	non
Mise à disposition de personnel	oui	oui	oui		oui	oui	non	non
Gestion directe de structures d'hébergement	oui	non	oui		oui	non	non	non
• Efficience de l'organisation en 3 niveaux	non	oui	oui	oui	oui	non	non	oui

COMMENTAIRES : DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA LEVEE DES NIVEAUX
EFFICIENCE DE L'ORGANISATION ET PROPOSITIONS

- **75** : Il conviendrait de définir quatre niveaux permettant un ajustement réel aux conditions climatiques.

La longueur de l'hiver et la régularité des basses températures a nécessité une organisation différente par rapport aux années passées : la plupart des capacités mobilisables de niveau 2 sont restées ouvertes constamment à partir de fin janvier jusqu'au 15 mars, afin de répondre à la demande et éviter l'engorgement des accueils de nuit ou l'augmentation des demandes non pourvues au 115.

La DASS rappelle qu'avant la mise en place du protocole hivernal en 2003, elle déclenchait un renforcement de ses capacités lorsque les températures étaient de 2 ° le jour et -2° la nuit. Force lui est de constater que le déclenchement du niveau 2 s'est effectué cet hiver sur ces mêmes critères, complétés en outre par les indices de refroidissement éoliens.

Sa proposition pour le protocole hivernal est donc la suivante : Une organisation en 4 niveaux :

- niveau 1 : mobilisation hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars
- niveau 2 : plan grand froid : températures comprises entre +2° le jour et -2° la nuit
- niveau 3 : plan grand froid renforcé : températures comprises entre -5° et -10° jour et nuit (actuel niv.2)
- niveau 4 : plan froid extrême : températures inférieures à -10° jour et nuit (actuel niv.3)

- **77** : Organisation en 3 niveaux jugée efficace, mais la mise en œuvre du niveau II est difficile en période de vacances scolaires, les gestionnaires ayant du mal à mobiliser des personnels supplémentaires, salariés ou bénévoles.

- **78** : Pas de difficulté majeure. La DDASS des Yvelines a eu recours plusieurs fois à un renforcement du niveau 1, utilisant l'ouverture d'un accueil de nuit, permettant de soulager le dispositif d'hébergement sans déclencher le niveau 2. L'inconvénient de ce fonctionnement est qu'il nécessite une grande réactivité de la part de l'opérateur et de ses équipes. Il présente par ailleurs un coût onéreux. Le recours aux heures supplémentaires peut apparaître délicat sur le plan du code du travail

Tensions sur le dispositif au moment du retour en niveau 1, les usagers ne comprenant pas toujours les raisons de cette décision alors que les températures peuvent être encore froides, notamment la nuit.

La DDASS souligne par ailleurs les interrogations des opérateurs, qui pendant les périodes de fêtes de fin d'année, éprouvent des difficultés à mobiliser des salariés ou des bénévoles déjà partis en congé. Une position nationale ou régionale quant à un « déclenchement préventif » au début de cette période serait souhaitable.

- **91** : Pas de difficulté majeure et une organisation en 3 niveaux jugée efficiente.
- **92** : Pas de difficulté particulière, une organisation en 3 niveaux jugée efficiente. Bonne coopération des acteurs.
- **93** : Le retour au niveau 1 pose les problèmes suivants :
 - très peu de solutions de sortie lors de la fermeture des structures de niveau 2
 - froid persistant même au niveau 1, notamment pour les enfants

La DDASS propose une organisation du plan hiver en 2 niveaux :

- niveau grand froid (renforcement des capacités hivernales niveau 1 et 2)
- niveau de crise en cas de très grand froid (recours aux gymnases, aux écoles)
- **94** : Le retour au niveau 1 après une période de niveau 2 entraîne d'importantes tensions, le niveau 1 constamment saturé ne pouvant absorber la demande qui perdure. La souplesse quant à la mobilisation des places, et le recours à un renforcement du niveau 1 se justifie pleinement. L'organisation en 3 niveaux n'est pas jugée efficiente.
- **95** : En cours d'hiver, le Préfet a souhaité que le niveau 2 soit activé pendant une période minimum (8 jours), ce qui pose des difficultés, notamment en terme de respect de l'enveloppe de crédits. L'organisation en 3 niveaux n'est pas jugée efficiente, les capacités de niveau 1 s'étant montrées insuffisantes, seul le niveau 2 a permis de répondre de façon satisfaisante à la demande. Aussi, l'organisation en 2 niveaux serait pertinente : l'un permettrait de renforcer les capacités d'hébergement, en tant que de besoin (peu importe les températures enregistrées), l'autre relèverait d'une situation de crise exceptionnelle en cas de froid intense.

	75	77	78	91	92	93	94	95
4. Coordination du dispositif								
• Le comité départemental élargi a-t-il été réuni ?	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- nombre de fois ?	5	1	2	4	1	3	1	2
- à quelle occasion ?	Réunion mensuelle (suivi)	Présentation du plan hiver	Préparation de la campagne hivernale Bilan	Comité de suivi	Présentation du plan hiver	Lancement, bilan d'étape et bilan final	Au début de la campagne hivernale	A l'ouverture et la fin du plan hiver
- participants concernés ?	Associations et institutionnels	Conseil général Hôpitaux Gestionnaire 115 Structures et Partenaires Associatifs Communes CAF, SNCF	72 membres	Associations structures hébergement Pompiers, Gendarmerie Police, Conseil Général	Préfet, DDASS, DDE, SID-PC, Conseil Général, CCAS, CHU CHU, accueils de jours, associations 115, équipe mobile , RATP	CHU, CHRS, Boutiques de jour, CADA collectivités Pompiers, 115 Samu social, 15, police, conseil Général...	Communes, conseil général, CHU accueils de jours, associations, Samu Social, 115, Samu 15, hôpitaux, , préfecture, police, pompiers	Structures HU, accueils de jour, 115, Croix Rouge, mairies, Centre hospitalier, Samu, Préfecture, sous préfecture, SDIS, gendarmerie, DDSP, Conseil Général ; PASS ; CAF
• Création d'un comité de pilotage restreint ?	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
- Quelle fréquence ?		6 réunions	tous les 2 mois	1 fois	mensuel	mensuel	trimestrielle	En cas de besoin (4)
- Comité réuni lors de déclenchement du niv.2 ?		non	non	oui	non	non	non	non

Comment appréciez-vous la réactivité de vos partenaires ?

Associatifs	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Gestionnaire(s) du 115	77-78-92-95	75-91-93-94	
Accueils de jour	77-78-92-94-95	75-91-93	
Structures d'hébergement	75-77-78-92-94-95	91-93	
Autres :			
Maraudes	77-92-94		
Accueil. De nuit			
Samu social			

Institutionnels	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant
Services de l'Etat	77 (préfecture/DRASS) -92-94	75 (préfecture de police)-78 (préfecture)-91-93(Police)-95 (SIDPC)	
Collectivités locales (communes)	77	75-78-92-93	94-95
Samu « 15 »	77-92-94	75-78-95	
Autres : RATP Samu social 93	75		93
PASS	94		77
pompiers		92	
Hôpitaux	94		

5. Partenariat avec Météo-France	75	77	78	91	92	93	94	95
-avez vous consulté les bulletins météo transmis ?	oui	oui	oui	oui	Oui	oui	oui	Oui
Les avez vous transmis aux partenaires du plan hiver ?	oui	non	oui	non	oui	oui	oui	oui
- avez vous consulté le site météo DDASS ?	non	non	non	oui	non	oui	non	non
- température ressentie adaptée à la réalité selon vous ?	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	pas toujours

	75	77	78	91	92	93	94	95
6. Date de fin du plan hiver								
- 31 mars 2006 ?	oui	oui	oui	oui	oui	oui sauf conditions climatiques difficiles	non	non
- autre date ?							30 avril	15 avril 2006
- Modalités d'organisation pour la gestion de la fin du plan hiver	Fermeture graduelle des centres, « lissée » jusque fin avril	Fermeture progressive des places hivernales entre le 1 ^{er} mars et le 15 avril	Fermeture mi ou fin avril en fonction des financements complémentaires obtenus et des températures.	Certaines capacités pourraient être prolongées.	Fermeture des centres de niveau 1 échelonnée du 31 mars au 31 mai afin d'éviter les effets de seuil.	Le 115 doit pouvoir prévoir les sorties progressives des structures plan hiver dès le 15 mars, en orientant les personnes vers les dispositifs permanents. Si besoin, il fait appel aux hôtels.	Fermeture progressive des places de niveau 1 entre le 31 mars et le 30 avril.	Sortie progressive du plan hiver avec le maintien de 40 places d'hôtel quotidiennes du 1 ^{er} au 15 avril. La permanence d'accueil, d'écoute et d'orientation du 115 informe les usagers de la date finale de leur prise en charge.

8. LES MOYENS FINANCIERS SUPPLEMENTAIRES MOBILISES AU TITRE DU PLAN URGENCE HIVERNALE 2005/2006

	Hébergement		115		Equipes mobiles		Accueil de jour		Aide alimentaire		Total	
	crédits DGAS	crédits DPM	crédits DGAS	crédits DPM	crédits DGAS	crédits DPM	crédits DGAS	crédits DPM	crédits DGAS	crédits DPM	crédits DGAS	crédits DPM
75											5 000 000,00	350 000,00
77	672 215,00		87 383,00		147 000,00		532 350,00		113 155,00		1 552 103,00	
78	718 459,00		19 720,00		117 000,00		83 468,00		11 750,00		950 397,00	
91	1 155 126,32	78 308,00			72 642,82				118 000,00		1 424 077,14	
92	342 625,00		21 015,00		confondu avec 115		32 500,00		15 536,00		411 676,00	
93	507 356,00	235 160,00	11 340,00	89 880,00	123 000,00		237 000,00	134 950,00	16 200,00		894 896,00	459 990,00
94	1 028 556,00		67 000,00		345 938,00		328 575,00				1 770 069,00	
95	311 489,00		crédits pérennes		170 000,00		116 338,57				597 827,57	
											12 601 045,71	

B/ La prise en charge des publics

7 Les publics	75	77	78	91	92	93	94	95
• 1) Les demandes ont concerné :								
- femmes seules	3	4	3	2	2	5	4	3
- hommes seuls	2	1	1	3	1	2	1	1
- couple	4	5	7	4	5	7	6	5
- familles avec enfant	1	2	2	1	4	1	2	2
- jeunes		3	4	5	3	6	3	4
- demandeurs d'asile	*	6 (familles)	6 (isolés)	6	6	4	5	Critère non validée par la CNIL
- déboutés du droit d'asile	*	7 (familles)	5 (familles)	7		3 (isolés)		
• 2) l'offre d'hébergement a-t-elle répondu aux besoins :								
- des femmes seules	oui	oui	oui partiellement	non	oui	oui	Oui	oui
- des hommes seuls	non	oui	oui	non	oui	non	oui	non
-des couples	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui (hôtel)
-des familles avec enfants	oui	oui	oui partiellement	oui	non	oui	partiellement	oui (hôtel)
-des jeunes		oui	non	non	oui	non	oui	non
-des demandeurs d'asile		oui	oui	non	oui	non	oui	oui
• Comparaison par rapport à l'hiver dernier Le niveau général de la demande vous a-t-il paru								
- en diminution ?								
- stable	oui	oui						
- en augmentation ?			oui	oui	oui forte hausse	oui	oui	oui
Avez vous constaté une modification de la demande de certaines catégories de publics ?	oui Mineurs étrangers isolés.	oui plus de familles	oui plus de familles mono parentales et de déboutées	oui recrudescence des familles, en particulier monoparentales.	oui augmentation de toute les catégories, notamment des familles.	oui plus de jeunes à la rue	oui augmentation du public jeune (18-24 ans)	oui augmentation de la demande pour les hommes, les familles et les jeunes.

* : Jeunes et demandeurs d'asile constituent un sous ensemble des autres groupes

Commentaires concernant l'évolution des Publics

- **75** : La demande d'hébergement émanant des familles est majoritairement composée de personnes déboutées du droit d'asile.

La demande de mineurs isolés étrangers (Afghans) s'est fait particulièrement ressentir cet hiver. La capacité d'hébergement dédiée à ce public a été augmentée (de 28 à 68 places). Vraie difficulté à passer le relais aux partenaires institutionnels (parquet et Aide Sociale à l'enfance).

- **77** : Un manque de places est constaté à l'issue de la période hivernale, et ce pour les raisons suivantes :

- diminution des capacités en raison de la fermeture des places hivernales
- diminution des hébergements hôtelier faute de crédits
- augmentation des demandes d'hébergement suite à la reprise des expulsions (15 mars)
- augmentation des personnes à la rue en rupture de soins, après des séjours hospitaliers de plus en plus courts.

La demande d'hébergement en provenance des familles a augmenté. Les places familles n'étant pas suffisantes en structures d'hébergement, il a fallu recourir aux places d'hôtel avec les conséquences qui en découlent : pas d'accompagnement social et impossibilité de préparer des repas pour les familles.

- **78** : Nette augmentation des demandes d'hébergement pour les familles monoparentales et les personnes déboutées du droit d'asile.

- **91** : La DDASS signale le manque de places suivant:

- 20 places pour femmes isolées
- 50 places pour hommes isolés
- 20 places tout public

Il est constaté une recrudescence de la demande d'hébergement provenant des familles, en particulier monoparentales. Pour répondre à la demande, des priorités entre les publics ont été établies.

- **92** : La DDASS signale une forte hausse de la demande générale pour toute les catégories (demandeurs d'asile excepté), en particulier des familles. Le manque de places pour les familles a entraîné un recours massif aux chambres d'hôtel (certaines nuits 90 chambres mobilisées contre 50 en max autorisée).

La DDASS constate également une précarisation importante du public isolé : plus de violence dans les centres, plus de publics exclus des centres, plus de pathologies psychiatriques etc.

- **93** : La DDASS signale le manque de places suivant :

- 50 places hommes
- 30 places jeunes
- 50 places demandeurs d'asile

Augmentation de la demande des jeunes et difficulté à les héberger, les structures CHU n'étant pas adaptées pour le public très jeune.

- **94** : Hébergement pour les familles insuffisant en structures (manque environ 30 places). Le recours aux places d'hôtel est alors incontournable, quoique inadéquat.

Difficulté de prise en charge des personnes évacuées de squats.

- **95** : Manque de 40 à 50 places pour les hommes et une dizaine pour les jeunes.

Le comité de pilotage départemental a souhaité cette année orienter les hommes seuls vers les structures d'hébergement afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement social et d'un encadrement adaptés. Les hôteliers se sont plaints les années passées des nuisances occasionnées par les hommes seuls.

Inadéquation de l'hébergement en hôtel pour les familles.

7. La demande alimentaire	75	77	78	91	92	93	94	95
Avez vous enregistré une hausse dans votre département ?	non	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui
- en %			+ 110 %			+ 20 %	+ 5 %	
- public concerné	une hausse néanmoins des familles avec enfants	les personnes bénéficiant de minima sociaux, les salariés pauvres, les retraités, des personnes sans papiers. Incidence sur l'état de santé des nourrissons.	Isolés en squat, dans les bois ou véhicule automobile. Mise en place d'une aide alimentaire pour les personnes hébergées en hôtel.	-	pas de données précises	Tout public	7 350 familles 18 900 bénéficiaires	-familles avec enfants, isolés. Manque de souplesse dans les horaires de distribution, conserves incompatibles avec l'hébergement à l'hôtel.

C/ Le numéro d'appel 115

	75	77	78	91	92	93	94	95
LE 115								
• Renforcement des équipes ?	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui
- sur toute la période hivernale ?	oui	oui	oui		non	oui	oui	
- uniquement pour le niv.2 ?	non	non	non		oui	non	non	
- à quelle hauteur (en ETP)?	20 ETP	1 ETP	2.5 ETP		1 ETP	1.2 ETP	4.87 ETP en niv.1 1.89 ETP en niv.2	
• Nombre d'appels		14 644	6 070 appels	9 367 appels		260/jour		
- comparaison hiver 2004-2005 en %	-	- 6 % d'appels	+ - 30 %	+ 0.52 %	+ 52 %	+ 10 %	+43.30 %	+ 14.3 %
• Public concerné :								
- femmes seules	3	4	4	3	2	6	4	5
- hommes seuls	1	1	1	2	1	2	1	1
- couples	4	5	5	4	5	7	6	4
- familles avec enfants	2	3	2	1	4	1	2	2
- jeunes		2	3	5	3	5	3	3
- demandeurs d'asile		6	7	6	6	4	5	
- déboutés du droit d'asile		7	6	7		3		
Le 115 dispose t-il de la totalité des places d'urgence ?	non	non	non	oui	non	non	oui (en théorie)	oui
- Quel % de mise à disposition ?	30 %	8 %	94 %	100 %	33 %	60 %	100 %	100 %
Comparaison hiver précédent			augmentation du nombre de places mises à disposition du 115 (+ 4%)	augmentation des orientations en hôtel (+650 %)	augmentation (+ 8 %), mais présence du CHAPSA destiné à 90 % pour SDF parisiens.	augmentation (+ 10 %)		

D/ Les équipes mobiles

	75	77	78	91	92	93	94	95
Les équipes mobiles								
Fonctionnement annuel ?	oui	oui	non	non	oui	oui	oui	non
• Renforcement des équipes ?	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui (à partir du 17 octobre)
- pour toute la période hivernale ?	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
- uniquement pour le niv.2 ?	non	non	Non	Non	Oui		non	non
- avec renforcement en période de niv.2						oui		
- à quelle hauteur en ETP ?	12 ETP	+ 3 ETP	2/3 ETP		6 ETP (dont 2 salariés)	+ 2 ETP	NR	2 à 4 ETP
- implication du bénévolat ?	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui	oui
• Nombre de signalements	NC	NR	NR	_NR	NR	30 par soir	NR	
- comparaison en % avec hiver 2004/2005				-	+ 223 %	+ 20 %	+ 42 %	NR
• Public concerné :								
- femmes seules	3	4		3	2	2	2	2
- hommes seuls	1	1		1	1	1	1	1
- couples	4	6		4	3	7	7	2
- familles avec enfants	2	7		2		3	6	4
- jeunes		2		5		5	5	2
- demandeurs d'asile		5		6		6	3	3
- déboutés du droit d'asile		3		7		4	4	3

E/ Les accueils de jour ouverts la nuit

	75	77	78	91	92	93	94	95
Accueil de jour ouverts la nuit								
L'avez vous mis en œuvre ?	oui	oui	oui	oui	oui, mais l'accueil de jour est devenu un lieu de couchage.	oui	oui	non
- sur combien de sites ?	4	2	8	1	1	2	2	
- sur combien de jours ?	2 à l'année 2 autres en niv.2	50	54	90	14		44	
- avec quels partenaires ?	associations	associations	associations	CHRS		associations	associations	
- Quel public accueilli ?						Femmes seules avec ou sans enfants et tout public.		
- femmes seules	2	7	2	3				
- hommes seuls	1	1	1	1	1		1	
- couples	3	4	4	4				
- familles avec enfants		3	3	6				
- jeunes		2	5	2				
- demandeurs d'asile		5	7	5				
- déboutés du droit d'asile		6	6	7				
Evolution par rapport à l'hiver précédent ?	stable		similaire		reconduction	Plus de femmes SDF sollicitent l'accueil de nuit.		
- ces actions doivent elles être annualisées ?	oui	oui	non	oui	non	non	non	